



Indemnité d'occupation

Par **Lise 31**, le **17/09/2020** à **11:57**

bONJOUR

Suite à une demande de divorce le juge a fait une ordonnance de non conciliation en 2013.

Par une mauvaise compréhension et pas de communication avec mon avocate qui m'avait dit qu'au bout de deux ans même si mon mari ne voulait pas divorcer le divorce se ferait automatiquement (elle avait omis de me dire qu'il fallait refaire une demande et la date à ne pas dépasser) j'ai reçu un papier m'annonçant "la caducité des mesures provisoires y compris l'autorisation d'assigner..)

Depuis mon mari vit dans notre maison (pas de crédit) gratuitement et moi dans un appartement que je paye tous les mois et ce depuis 7 ans.. A présent nous vendons la maison. ai-je le droit de demander une indemnité d'occupation pour ces 7 ans ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **17/09/2020** à **12:06**

Bonjour

La prescription en la matière est de 5 ans.